DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA VIE LOCALE





Codicille au testament de Jean-Jacques Lefranc, marquis de Pompignan, seigneur de Caïx et du Touron

établi en son château de Caïx, le 20 avril 1784

TRANSCRIPTION



Codicille au testament de Lefranc de Pompignan

Codicille: dispositions modifiant un testament antérieur ou contenant des précisions ou de nouvelles dispositions qui ne se trouvaient pas dans l'acte d'origine.

- 1 L'an mil sept cens quatre vingtz quatre et le vingtième
- 2 avril au chasteau de Caix en Quercy, après midy, devant
- 3 le notaire royal et témoins soussignés, feut présent haut et
- 4 puissant seigneur messire Jean Jacques Lefranc, marquis
- 5 de Pompignan, seigneur de Caix et du Touron, entien premier
- 6 présidant de la Cour des Aides de Montauban, conseiller
- 7 d'honneur au Parlement de Toulouse et l'un des quarante
- 8 de l'Académie françoise, habitant du présent lieu, lequel
- 9 se trouvant dangereusement malade quoique sain de
- 10 tous ses sens ainsy qu'il a pareu à nousdit notaire et témoins
- 11 nous a dit avoir fait son testament devant nousdit notaire
- 12 et témoins le quinzième du courant, contenant sa dernière
- 13 volonté et disposition de ses biens qu'il confirme et
- 14 et désirant codiciller à icelluy, ledit seigneur testateur
- 15 nous a dit qu'il donne et lègue à Monseigneur
- 16 l'archevêque de Vienne, son frère, sa bibliothèque de
- 17 Pompignan, à la charge par ledit seigneur archevêque
- 18 de la remettre à l'hérétier du testateur après l'avoir
- 19 purgée de tout ce qu'il pourroit être contraire à la
- 20 religion et aux bonnes mœurs ; plus a dit ledit
- 21 seigneur testateur qu'il donne et lègue au sieur Royer,
- 22 son secrétaire, la somme de cinq cent livres de pention
- 23 viagère payable en la forme de droit, de quoy et de
- 24 tout ce dessus ledit seigneur testateur m'a requis luy
- 25 rettenir le présent codicille que je luy ay concédé,
- 26 leu et récité mot à mot dans tout son entier;
- 27 présentz à ce M. Me Barthélémy Silvestre, pretre et vicaire
- 28 de Douelle, le sieur Pierre Pons, maître en chirurgie du lieu
- 29 de Calamane, le sieur François Belalbre, chirurgien /
- 1 à Caix, Me Me Antoinne David, vicaire de Parnac,
- 2 y habitant, le sieur Joseph Lacombe, bourgeois dudit lieu
- 3 de Parnac, et Guilhaume Marmié, filz à Antoinne,
- 4 mettayer dudit seigneur signés après ledit seigneur testateur
- 5 de ce requis et moy.

Le M^{is} de Pompignan ; Silvestre, prêtre ; David, prêtre ; Lacombe ; Pons ; Belalbre ; Marmié ; Guilhou, notaire royal

Controllé et insinué à Caors le 13 novembre 1784. Reçu cent cinquante livres quinze sols suivant la notte cicontre, compris l'insinuation du legs fait à Mgr l'archevêque de Vienne et au sieur Royer, Capdeville



Département du Lot Avenue de l'Europe – Regourd BP 291 – 46005 Cahors cedex 9 Tél. : 05 65 53 40 00

Fax: 05 65 53 41 09 Courriel: departement@lot.fr www.lot.fr